



Doc. 503

20 avril 1956

Demandes de statut consultatif émanant d'organisations internationales non-gouvernementales

Proposition de recommandation

déposée par M. James I.A. DICKSON et d'autres membres de l'Assemblée

L'Assemblée,

Vu son Avis n° 6 (1953) sur les principes devant régir les relations entre le Conseil de l'Europe et les organisations internationales non-gouvernementales ;

Vu les dispositions arrêtées d'un commun accord par le Comité des Ministres et l'Assemblée en ce qui concerne l'octroi d'un statut consultatif à de telles organisations;

Vu les requêtes présentées par les organisations intéressées,

Recommande au Comité des Ministres d'accorder, sur les bases indiquées ci-après, un statut consultatif aux organisations suivantes :

- a. Statut de la catégorie A : - Association des Universitaires d'Europe;
- b. Statut de la catégorie B :
Union catholique internationale de Service social ;
Société belge d'Études et d'Expansion;
- c. Statut de la catégorie C : — Fédération internationale des Associations touristiques de Cheminots.

Exposé des motifs

La Directive 55, adoptée le 28 mai 1954 par l'Assemblée sur rapport de la commission du Règlement et des Prérogatives (**Doc. 255**), relative à la procédure d'examen des demandes de statut consultatif auprès du Conseil de l'Europe, stipule que les demandes de statut consultatif émanant d'organisations internationales non-gouvernementales doivent être examinées par une commission groupant les Présidents de commission et présidée par le Président de l'Assemblée.

Cette commission s'est réunie le 20 avril 1956 et a examiné les demandes de statut consultatif des organisations internationales non-gouvernementales suivantes qui avaient déposé leur dossier auprès du Secrétariat Général :

1. Association des Universitaires d'Europe;
2. Fédération internationale des Associations touristiques de Cheminots;
3. Union catholique internationale de Service social;
4. Société belge d'Études et d'Expansion;
5. Fédération mondiale des Anciens Combattants (F. M. A. C).



Doc. 503 Proposition de recommandation

Après avoir pris l'avis des commissions intéressées sur ces demandes, la commission des Présidents a l'honneur de proposer à l'Assemblée d'adresser au Comité des Ministres la recommandation ci-dessus.

Signé (voir au verso)

Signé:

DICKSON James I.A., Suède